



Commune de Marchissy

Préavis municipal n° 4-2024

Demande d'un crédit pour la réfection du chemin Magnin (tronçon en zone village)

Remplacement des canalisations d'eau sous pression bouclage du réseau sur Champidoux réfection de la chaussée et aménagement de l'éclairage public

Mme la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

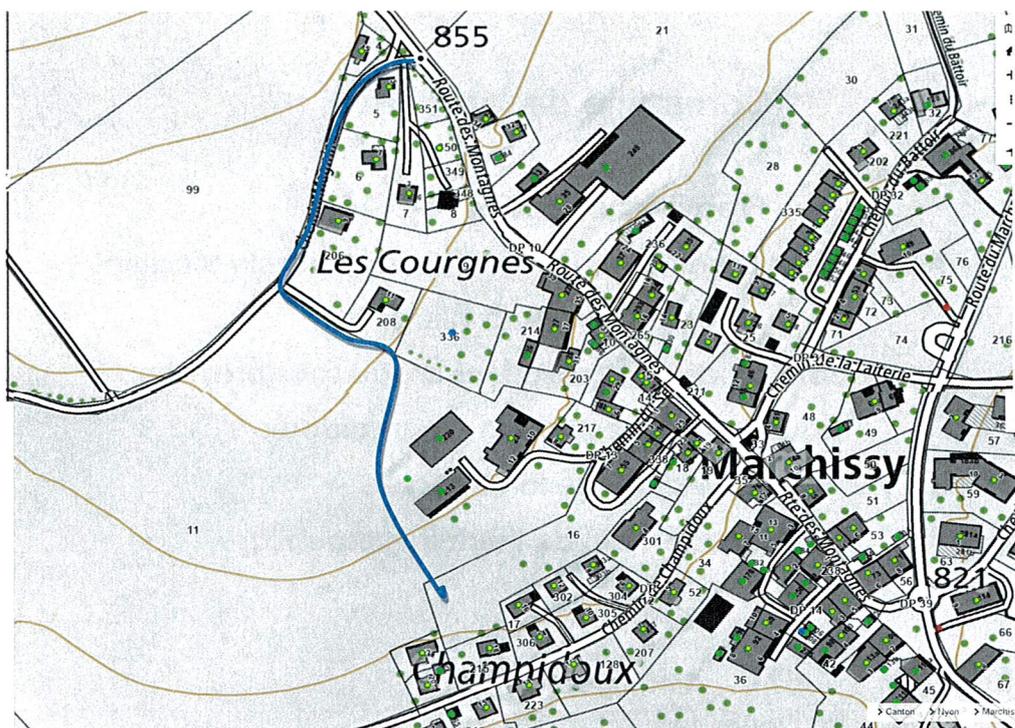
1. Introduction

Le secteur du Chemin Magnin est alimenté par une conduite d'eau sous pression datant des années 50. Cette conduite menace à tout moment de céder ou fuir, nécessitant potentiellement de gros travaux de réfection. Par ailleurs, dans le cadre du nouveau PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'Eau), le Canton exige que les réseaux forment des boucles pour 1/ éviter des « bras morts » et 2/ pour garantir une alimentation circulaire en cas de problème sur une portion du réseau. Pour toutes ces raisons, la Municipalité souhaite mettre à neuf et aux normes l'équipement de ce quartier.

La Municipalité souhaite également profiter des travaux pour aménager un éclairage public LED plus performant (3 candélabres contre 1 aujourd'hui).

L'ensemble de ces travaux va naturellement affecter la chaussée qui, dans la foulée sera refaite à neuf.

2. Projet



ESP (Eau Sous Pression) :

Une conduite principale sera posée sous la bande de roulement du Chemin Magnin depuis le carrefour de la Croix jusqu'au carrefour menant à la parcelle No 208 (sortie du village). A cet endroit sera installé une borne hydrante indispensable pour assurer la sécurité incendie dans le quartier.

Depuis ce point, la conduite va descendre dans le champ pour rejoindre le bouclage existant de Champidoux à l'angle Sud de la parcelle No 16.

Coût devisé du Génie civil ESP : CHF 56'688.70

Coût des équipement sanitaires : CHF 60'892.10

EP (Eclairage Public) :

Le projet prévoit trois candélabres LED répartis entre le front de la parcelle No 6 et la nouvelle borne hydrante en sortie de village. L'alimentation se fera en souterrain dans une fouille à côté de la conduite ESP.

Coût devisé du Génie civil EP : CHF 12'531.20

Coût des luminaires : CHF 11'892.10

Réfection de la chaussée :

Nous profiterons de refaire la chaussée entre le carrefour de la Croix et l'entrée de la parcelle No 208. Les pentes seront réglées et un revêtement bitumineux couvrira le tronçon.

Coût devisé de cette étape : CHF 52'657.15

Swisscom

Swisscom sera contacté pour la pose de conduites pour la fibre optique.

Récapitulation :

Concernant la défense incendie (nouvelle conduite, bouclage et borne hydrante), une demande de participation a été adressée à APREAU (Annonce Projet de Réseau d'Eau – ECA-Vaud-OFCE).

ESP (Eau Sous Pression) – Génie Civil :	CHF 56'688.70
ESP (Eau Sous Pression) – Sanitaire :	CHF 60'892.10
EP (Eclairage Public) – Génie Civil :	CHF 12'531.20
EP (Eclairage Public) – Luminaires :	CHF 11'892.10
Réfection de la chaussée :	CHF 52'657.15
Estimation d'indemnisation aux cultures	CHF 4'500.00
Relevés du bureau de géomètre, servitude	CHF 5'850.00
Suivi de chantier (81 heures à 45.00)	CHF 3'645.00
Divers Imprévus :	<u>CHF 16'343.75</u>
TOTAL TTC	CHF 225'000.00

3. Financement

La Municipalité propose de financer l'étude par le biais d'un crédit arrondi à CHF 225'000.00.

Ce montant sera supporté par le compte courant et/ou par un emprunt.

L'amortissement se fera selon le tableau des amortissements MCH2 (nouveau plan comptable)

4. Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Marchissy

Vu le préavis municipal n° 4-2024,

Où le rapport de la commission,

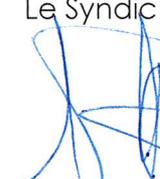
Considérant que ledit objet a été porté valablement à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 225'000.00,
- d'autoriser que ce financement soit financé par le compte courant et/ou par le biais d'un emprunt,
- d'accepter un amortissement selon le plan comptable MCH2

Adopté en séance de Municipalité du 01.07.2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire
Luc Mouthon  Christine Ronga 

Municipaux responsables : Luc Mouthon, Jean-Claude Bays, Jean-Emile Humbert